



Envoyé en préfecture le 04/12/2024

Reçu en préfecture le 04/12/2024

Publié le 04/12/2024

ID : 038-213800873-20241202-2024\_17-AR



Chasse-sur-Rhône,  
le 02 décembre 2024

VILLE DE CHASSE-SUR-RHONE

---

ARRETE MUNICIPAL

N° 017/2024

---

**OBJET : POSE D'ENSEIGNE**

Nous, Maire de la Ville de CHASSE-SUR-RHONE

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Code de l'Environnement,

VU la demande présentée par la société « ACTION FRANCE », représentée par Monsieur DE BACKER Wouter en vue d'obtenir l'autorisation d'installer une enseigne au droit du 1833 avenue Frédéric Mistral à Chasse-sur-Rhône,

## ARRÊTONS :

### ARTICLE I :

L'autorisation d'installer une enseigne au droit du 1833 avenue Frédéric Mistral à Chasse-sur-Rhône, est **ACCORDEE** à la société ACTION FRANCE , représentée par Monsieur DE BACKER Wouter pour le projet décrit dans la demande.

**La surface cumulée des enseignes sur façade est de 9,26 m<sup>2</sup>**

### ARTICLE II :

Les enseignes lumineuses devront être éteintes entre 1 h et 6 h du matin lorsque l'activité a cessé.

Sinon extinction 1 heure après la cessation et rallumage 1 heure avant l'ouverture.

### ARTICLE III :

Il est rappelé au pétitionnaire qu'aucune construction, modification de construction ou aménagement de travaux ne pourra être édifiée sans qu'il ait au préalable obtenu du Maire l'autorisation par arrêté prévu par le Code de l'Urbanisme et de l'Habitation.

### ARTICLE III :

Ampliation du présent arrêté sera adressé :

- au pétitionnaire,
- à la Police Municipale,
- à la sous-préfecture de Vienne.

Fait à Chasse-sur-Rhône, le 02 décembre 2024

Aicha GACEM



Adjointe à l'Urbanisme